

Avantages de l'adhésion

La charte volet 2 fixe les conditions dans lesquelles une manifestation ou **activités réputées récurrentes et de faibles impacts** doit être préparée et réalisée pour être **dispensée d'Evaluation des Incidences Natura 2000** (dates, parcours, horaires, nombre de véhicules, espaces à mettre en défens...). *Vous trouverez plus de détails sur ces avantages auprès de l'animateur Natura 2000.*

Je soussigné, organisateur de la manifestation

Atteste avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à respecter les engagements cochés dans celle ci.

J'atteste officialiser mon engagement en remplissant le document Cerfa **déclaration d'adhésion à la Charte Natura 2000** du site « Revermont et Gorges de l'Ain » qui précise ma qualité et la manifestation pour laquelle je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement vis-à-vis de cette Charte est **valable 5 ans** à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier envoyé par la DDT.

Fait à :
Signature

Le :

CONTACT : Sébastien POLLET- 06.28.09.69.96 - Sebastien.POLLET@grandbourg.fr

GRAND BOURG
AGGLOMÉRATION



REVERMONT ET GORGES DE L'AIN



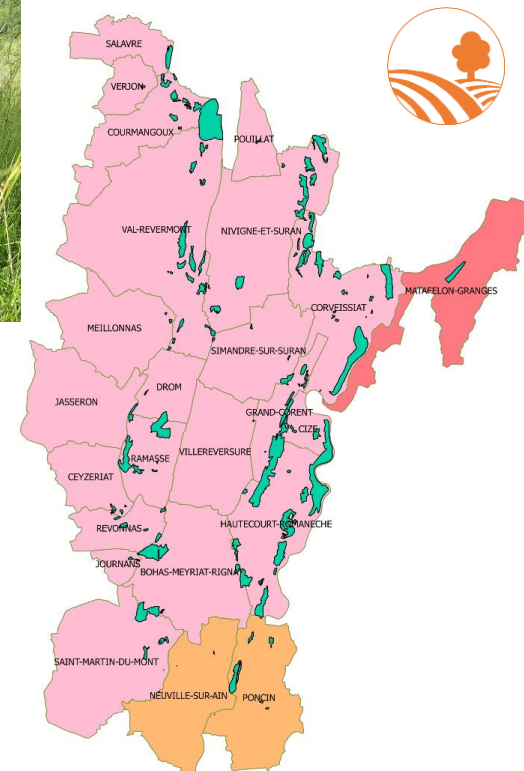
GRAND BOURG
AGGLOMÉRATION

CHARTE Natura 2000

Volet 2 : manifestations

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent à l'échelle européenne des espèces et des milieux naturels rares ou menacés. Le site Natura 2000 Revermont et gorges de l'Ain est composé de pelouses sèches, de forêts et d'habitats rocheux particuliers riches d'une flore et d'une faune exceptionnelle.

La charte Natura 2000 vise à valoriser les usages respectueux de ces milieux, qui permettent la préservation de la biodiversité. Les propriétaires ou les collectivités territoriales ayant des parcelles situées dans les sites Natura 2000 (ou leurs mandataires) ainsi que les organisateurs de manifestations sportives ou motorisées peuvent signer la charte Natura 2000 et bénéficier en retour des avantages garantis par l'adhésion à cette charte.



129 zones

1 730 ha

3 EPCI

24 communes

Engagements spécifiques à une activité dispensant d'évaluation des incidences Natura 2000



RAPPEL (OBLIGATION DE FAIT):

✓ Ramasser tous les déchets produits sur le site lors de l'activité; ✓ Respecter la propriété privée; ✓ Les chiens doivent être tenus en laisse ou maintenus à proximité immédiate pour éviter le dérangement de la faune; ✓ Respecter l'activité des professionnels

Engagements généraux

- Associer annuellement l'animateur du site Natura 2000, dès la phase de conception et organisation de la manifestation ou activité ;
- Dans le cas d'une manifestation, prévoir une information à l'attention des participants visant à promouvoir la connaissance des enjeux de conservation du site Natura 2000 et plus globalement à sensibiliser les participants à la protection de la biodiversité ;
- Organiser les aires de stationnement, de ravitaillement et d'accueil du public, hors du périmètre Natura 2000 et veiller à ce que le public ne divague pas hors de ces zones ;
- Ne pas dégrader les habitats Natura 2000, détruire ou ramasser des éléments physiques (végétation, fleurs, insectes, minéraux);

Recommandations générales

- Suivre le Guide de l'organisateur de manifestation multisports de nature ;
- Utiliser des gobelet réutilisables ;
- Mettre en place un tri sélectif sur l'ensemble de la manifestation;
- Utiliser une signalétique provisoire en bois ou une peinture biodégradable;
- En cas de restauration, utiliser des produits locaux ;
- Ne pas introduire d'espèces végétales ou animales exotiques ;
- Respecter les calendriers de reproduction des espèces ;
- Avoir un comportement discret ;
- Signaler à la structure animatrice du site Natura 2000, l'observation d'espèces rares ou d'un constat de dégradation ;
- Informer les membres de la structure en charge des enjeux en présence sur le site Natura 2000 et des actions mises en œuvre.

Je m'engage à respecter les engagements cochés ci-dessus et sur la page ci-contre

Signature de l'adhérent :

Randonnée pédestre, équestre, VTT

Engagements :

- Éviter l'organisation de la manifestation dans des zones sensibles (habitats sensibles, sites de nidification...) ou à défaut et en accord avec l'animateur, prévoir une mise en défens ;
- Ne pas sortir des chemins et pénétrer directement sur les pelouses et milieux sensibles, mettre en place la signalisation nécessaire ;



Recommandations :

- Ne pas faire de feu ;
- Avant de définir mon tracé, je prends contact avec les différentes personnes concernées par ma manifestation.

Manifestations motorisées

Engagements :

- Mettre en défens les pelouses afin d'éviter le stationnement et la fréquentation du public ;
- Éviter l'organisation de la manifestation dans des zones sensibles ;
- Ne pas organiser la manifestation la nuit de février à juillet (période de reproduction de la faune sauvage) ;
- Ne pas quitter les voies ouvertes à la circulation, ni couper les virages ;
- Proscrire des outils de communication les photographies de véhicules hors des voies ouvertes à la circulation au public.



Recommandations :

- Sensibiliser les participants au bon entretien des véhicules pour réduire la pollution, le surcoût et le bruit ;
- Avant de définir mon tracé, je prends contact avec les différentes personnes concernées par ma manifestation ;
- Ne pas utiliser de pneus cross ;
- Utiliser des ouvrages de franchissement des cours d'eau, ou à défaut aux endroits prévus avec l'animateur du site ;